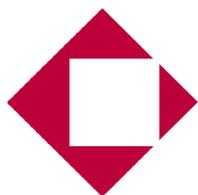


FONDATION



DU
PATRIMOINE

Restauration du théâtre d'Imphy (Nièvre)



Le théâtre situé 3 rue de la cure à Imphy, désaffecté depuis plus de 35 ans et enclavé en limite du site industriel entre l'usine de Loire et l'usine de Chazeau, était un élément majeur de la diffusion de la culture dans la cité métallurgique et doit être considéré comme marqueur de l'identité de notre territoire.

Des générations de jeunes Imphycois se sont succédées sur sa scène, ont assisté à des spectacles ou des projections de films et nous recevons quotidiennement des témoignages de l'importance que revêtait ce lieu de rencontre, ce patrimoine de la culture ouvrière.

Ce théâtre, à l'origine salle de patronage, est dû à la générosité des enfants d'Abbadie de Barreau qui ont donné le terrain et de M Dervaux qui l'a fait construire dans les années 1910. L'édifice a ainsi

traversé les années de guerre et subi bien des dommages, mais la volonté de nombreux Imphycois a permis après maintes modifications ou restaurations de le sauvegarder et de le maintenir en activité jusqu'aux années 1960. C'est donc un témoin de notre histoire locale, de notre culture.

La **conservation** et la **valorisation** de ce patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, situé en zone semi-rurale, représentent l'objectif majeur de l'association **ARECTI** (Association de Gestion pour le Renouveau Culturel du Théâtre d'Imphy) constituée en 2006. Cette démarche s'inscrit dans un véritable projet global de développement du site qui doit redevenir un outil de développement culturel et de la transmission de la mémoire industrielle de la cité.

Notre objectif prioritaire est de faire entreprendre très rapidement des travaux de restauration, d'abord la couverture, puis le plafond, afin de sauvegarder l'essentiel.

Chargé d'histoire et de souvenirs, ce théâtre est pour tous le lien entre le passé et le présent, il doit nous aider à préfigurer l'avenir.

C'est pourquoi, l'association a décidé de lancer, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique afin de permettre à chacun des habitants ou amis d'Imphy, particuliers, entreprises ou associations de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de la rénovation de notre théâtre.

Protégeons- le !

Chaque don donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal par la Fondation du Patrimoine. Il permettra au donateur de déduire 60 à 75 % du montant de son don du montant de son impôt sur le revenu, la fortune ou les sociétés.



Arecti

Association de Gestion pour le Renouveau Culturel du Théâtre d'Imphy
3 rue de la cure 58160 IMPHY ☎ 03 86 68 70 66

Avec la participation du
Crédit Agricole Centre Loire **CENTRE LOIRE**



Vous aussi soutenez cette opération de restauration du patrimoine. Chaque don sera une aide précieuse pour redonner une nouvelle jeunesse à ce témoin de notre histoire et chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales.

BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE seront reversés au maître d'ouvrage du programme de restauration du Théâtre d'Imphy (Nièvre)

Oui, je fais un don pour la restauration du Théâtre d'Imphy (58)

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

**La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

*** Pour les particuliers,**

don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

*** Pour les entreprises,**

Réduction d'impôt de 60%, limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

FONDATION



DU PATRIMOINE

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

Code Postal :VILLE :

Téléphone :Mail :

Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – restauration du théâtre d'Imphy »

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE

88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON (Tél : 03 80 65 79 93)

Mail : delegation-bourgogne@fondation-patrimoine.com Site : www.fondation-patrimoine.com

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Association Gestion pour le Renouveau du Théâtre d'Imphy :

3 rue de la cure 58160 IMPHY

Tel : 03.86.68.70.66

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concernés, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.